



Fondée en 1940

## Association Genevoise des Sports

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION GENEVOISE DES  
SPORTS

---

Genève, le 19 janvier 2012

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Dans la perspective de la modification de l'horaire scolaire genevois et de la mise en application de la loi sur l'accueil à la journée continue, le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (a invité l'AGS et ses membres à participer à un groupe de travail chargé d'élaborer des solutions aux problèmes qu'engendrerait l'ajout du mercredi matin d'école au cycle moyen de l'enseignement primaire (élèves âgés de 8 à 11 ans).

Cette démarche du DIP est en lien avec la loi sur l'horaire scolaire adoptée par le Grand Conseil en mai 2011. Elle sera soumise à une votation populaire le 11 mars 2012, suite à l'aboutissement d'un référendum. Sa mise en application interviendra au plus tôt en septembre 2013.

D'autre part, la loi sur l'accueil à journée continue plébiscitée par le peuple en novembre 2010, dont la mise en œuvre progressive est prévue à la rentrée scolaire 2013, permettra à nos associations et clubs sportifs de proposer de nouvelles prestations aux enfants de l'école primaire et du cycle d'orientation. Le DIP prévoit en effet qu'à cette date nos associations et clubs sportifs soient intégrés dans l'offre en lien avec l'accueil continu au primaire comme au cycle d'orientation.

Le DIP a entrepris des démarches similaires qui portent aussi leurs fruits avec les écoles de musique et les associations et consulats responsables des cours de langue et de culture d'origine. Un groupe de travail a été constitué avec notre association et les responsables des sports les plus concernés par la modification envisagée de l'horaire scolaire, pour les élèves âgés de 8 à 11 ans, à savoir le tennis, le ski, le football, la gymnastique, la natation, le hockey sur glace, le judo, le badminton et l'équitation.

Les travaux de ce groupe se baseront sur un état des lieux à affiner avec les associations sportives pour prendre la mesure précise de l'impact du mercredi matin scolarisé, s'il était accepté lors de la votation populaire de mars 2012. Dans cette hypothèse, nous élaborerons les solutions permettant de maintenir les activités sportives.

**Afin de permettre à l'ensemble des clubs de renforcer leurs activités, les représentants du DIP se sont déclarés déterminés :**

- en concertation avec les partenaires concernés, à étendre les heures d'ouverture des installations et salles de sport présentes dans le canton, en soirée, le week-end, les jours fériés et durant les vacances scolaires;



- en concertation avec les partenaires concernés, à optimiser l'occupation des salles de sport présentes dans l'ensemble des bâtiments scolaires du canton (primaire, secondaire I et secondaire II). Il s'agit, par exemple, de rendre disponibles le mercredi matin les salles du cycle élémentaire, sous réserve de celles qui devront permettre la généralisation de la 3<sup>e</sup> heure de gymnastique;
- à travailler avec les clubs et associations particulièrement touchés par l'introduction du mercredi matin, afin de les aider à se réorganiser, à offrir de nouvelles prestations, notamment dans le cadre de l'accueil continu.

Les établissements de l'enseignement primaire étant propriété des communes, le DIP s'est déjà approché de l'Association des communes genevoises et de plusieurs communes qui se sont montrées ouvertes à ses propositions et disposées à collaborer.

**En contrepartie, l'AGS et les représentants des sports qui ont participé à ces premiers travaux se sont montrés déterminés à :**

- tout mettre en œuvre pour qu'il soit possible de concilier, comme dans les autres cantons, la semaine d'école sur 4 jours et demi et des activités sportives de qualité, offertes au plus grand nombre ;
- à informer régulièrement leurs membres de l'avancée des travaux;
- à lancer un appel aux clubs, soucieux des répercussions que pourraient entraîner pour leurs activités l'introduction du mercredi matin d'école, afin qu'ils participent eux aussi à leurs travaux. Il s'agit concrètement pour ces derniers de prendre contact avec leur association cantonale ;
- à poursuivre ces travaux dans le cadre de la rédaction du projet de loi d'application sur l'accueil à journée continue.

Dans le cas où la modification de l'horaire scolaire le mercredi matin pour les enfants âgés de 8 à 11 ans vous impacte également dans vos activités sportives, nous vous saurions gré de bien vouloir nous en faire part par écrit ([sports-geneve@bluewin.ch](mailto:sports-geneve@bluewin.ch)) en mentionnant vos idées, solutions ou remarques à ce sujet. Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Association genevoise des sports

Roger Servettaz  
Président